



Le chant de la préface (5)

5 – Cherubim quoque, ac seraphim ...

« Dans la confession de la véritable et éternelle divinité, nous adorons et la propriété dans les personnes, et l'unité dans la substance, et l'égalité dans la majesté » (*et in majestate adoretur aequalitas*). C'est elle que louent les Anges et les Archanges, les Chérubins aussi, et les Séraphins qui ne cessent de proclamer et de chanter chaque jour d'une seule voix (...*ac Seraphim qui non cessant clamare quotidie, una voce dicentes ...*).

Avec la splendeur théologique d'un texte que la religion médiévale a mûrie, la préface de la Sainte Trinité se présente, à l'analyse, enchâssée dans un schéma-type voisin, par ses caractères, du discours traditionnel *per quem majestatem* : énumération limitative de quatre chœurs angéliques regroupés par deux selon l'ancien errement romain, ordonnancement de l'énumération à partir des Anges et des Archanges avec conclusion immuable sur l'évocation des Séraphins que la tradition scripturaire illustre dans leur mission de chanter à Dieu, « l'hymne » du *Sanctus*. Toutes données caractéristiques qui peuvent faciliter une datation. Le R.P. Gy op. rejoint ce point de vue ¹ : « Il reste néanmoins possible, écrit cet auteur, que la conclusion moderne de la préface de la Trinité remonte à Saint Léon ».

L'interpolation du Sanctus dans le rituel eucharistique

La présente réflexion a requis pour support de son développement, le texte de cette préface parce qu'elle a le mérite de livrer, reconstitué, le binôme conclusif de la milice céleste : les Chérubins et les Séraphins. Et si le *Sanctus* qui suit, est le chant séraphique par excellence, les attaches synagogales de cette hymne, lui imposeront d'elles-mêmes une place dans l'office divin chrétien, comme cela s'est produit pour le *Gloria in excelsis*. Observons, par ailleurs, que la datation indiquée par le R.P. Gy – avant le règne pontifical de Saint Léon – correspond à celle de la plupart des auteurs, c'est-à-dire la première moitié du V^e siècle.

Or, la première moitié de cette centurie a été sujette à des mouvements liturgiques certainement engendrés par des avancées théologiques mais susceptibles aussi d'ébranler des institutions en place. Selon les hypothèses soutenues par les auteurs, c'est très exactement ce qui s'est passé au cours du V^e siècle : le *Sanctus* a été introduit, d'une part, entre la *praefatio* pour en devenir la conclusion triomphale et, d'autre part, les rites et les prières subséquents par lesquels s'accomplit le plan divin de Salut !

On retrouve ainsi le double constat dressé sur un terrain ferme et indiscutable par le Bienheureux Cardinal Schuster ² :

1. « Si la préface actuelle désignait à l'origine le commencement de l'anaphore eucharistique et du canon, il n'en est plus ainsi maintenant ... » même si la préface conserve davantage le caractère d'hymne d'action de grâces et de louange qu'avait cette prière dans l'antiquité.
2. « Dès le temps de Léon le Grand, la préface était déjà devenue une composition indépendante, fermée, entière, complète et sans véritable lien littéraire avec le canon qui la suit. » Cette rupture de style trouve assurément sa source dans l'interpolation de l'hymne séraphique à cet endroit de la *prex eucharistica*, ce qui suppose un réaménagement du texte antérieur de la *prefatio* et la présence, après le *Sanctus*, d'une agrafe terminologique qui autorise le rattrapage de l'ancien texte primitif du Canon.

La thèse classique

Selon le *Liber pontificalis*, compilation du VI^e siècle, le *Sanctus* aurait été introduit dans la liturgie eucharistique par le pape Sixte I^{er} (115-125) mais les notices de cet ouvrage sur les pontifes des premiers siècles, imprégnées de légendes, n'ont jamais eu la confiance des auteurs. Mgr. Gamber émettait l'hypothèse que la notice du *Liber* se référerait plutôt à Sixte III, pape de 432 à 440, ce qui serait plus plausible puisque les recherches doctrinales font de la fin du IV^e siècle et du début du siècle suivant la période où le *Sanctus* a été introduit dans les rites de la messe. De surcroît, le pape Sixte III est le prédécesseur de Saint Léon le Grand (440-461) sur le trône pontifical romain. Toutes ces données paraissent concorder pour asseoir une conclusion valable.

C'est évidemment en Orient que l'hymne séraphique paraît en premier lieu dans la liturgie eucharistique pour couronner la *laus divina* après le texte de la *praefatio*. A Jérusalem, l'anaphore de Saint Jacques présente un *Sanctus* chrétien dans sa formulation actuelle. Toutefois, à Antioche, le livre VIII des Constitutions Apostoliques (12.27) donne une version un peu différente : renonçant en effet pour le *Benedictus* à l'antique référence d'Ézéchiel (Ez.3.12), le texte adopte une formule tirée de Saint Paul (Rom.1.25 ; 9.5) « ... le ciel et la terre sont remplis de sa gloire, béni es-tu pour les siècles. Amen. »

Une pierre d'achoppement ?

L'Occident chrétien n'a pas tardé à suivre cette nouvelle liturgie que le Pape de Rome concédait et qui était officielle en Orient. Le R.P. Gy op. le pense ³ : « La prière

eucharistique romaine n'a vraisemblablement pas comporté le *Sanctus* avant la fin du IV^e siècle. Elle semble avoir emprunté celui-ci à l'Orient, peut-être à Jérusalem vers le premier tiers du V^e siècle ». Cette opinion recoupe le propos cité plus haut par le Cardinal Schuster.

Mais voici qu'un texte énigmatique de Tertullien (155-240 ; *De oratione* 3.3) semble bien détruire ce bel échafaudage et la pensée des spécialistes. Rappelons que Tertullien était un auteur latin et que son œuvre immense a paru dans une période restée assez obscure (III^e siècle). Le texte litigieux reprend mot après mot des locutions de la préface romaine qui seront écrites en caractères gras pour être distinguées à l'intérieur du corps du discours : « *Il est véritablement juste* que Dieu soit béni par les hommes *en tout lieu et en tout temps* pour le souvenir que l'on doit toujours garder de ses bienfaits... *A Celui que la cour angélique ne cesse jamais de proclamer Saint, Saint, Saint. C'est pourquoi nous, si nous méritons de nous associer aux anges, nous apprenons dès ici-bas cette divine parole envers Dieu et le devoir de la future gloire* ». ⁴ Assurément, Tertullien vise expressément l'hymne séraphique dans un environnement formulé qui n'est autre que celui d'une préface romaine et où s'insèrent même les conceptions divergentes de l'Orient et de l'Occident chrétiens sur la qualité de l'Eglise militante de chanter le *Sanctus* associée à la milice céleste. Cet obstacle théologique qui paraît en arrière plan, dès le III^e siècle, dans les préoccupations de l'Eglise, trouvera précisément sa solution lors de l'interpolation de l'hymne séraphique.

(à suivre)

François POHIER

¹ R.P Gy op. Le Sanctus romain et les anaphores orientales. Mélanges offerts au RP Bernard Botte, OSB (Louvain, 1972)

² Schuster. Liber Sacramentorum II ch. 3 éd. Vromant et Cie, Bruxelles, 1929

³ R.P. Gy op. op.cit.

⁴ Cité par Dom Cabrol – V^o/Préface – Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.